



**SYNDICAT PÉNITENTIAIRE  
DES SURVEILLANTS**

Mr Huet-Lambing Cyril  
Secrétaire général National Adjoint  
Syndicat pénitentiaire des Surveillant(e)s  
[sps.di.pacacorse@gmail.com](mailto:sps.di.pacacorse@gmail.com)  
06. 58. 73. 92. 27

Aix en Provence, le 10/04/2024

A

Monsieur GUERINI  
Ministre de la Fonction publique

Objet : Actualisation et demande d'attribution de l'indemnité de résidence Zone 1 pour les surveillants pénitentiaires à Draguignan

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous adresser cette lettre en ma qualité de Secrétaire Général National Adjoint du Syndicat Pénitentiaire des Surveillants, faisant écho à une sollicitation urgente de notre Secrétaire local concernant l'attribution adéquate d'une indemnité de résidence en Zone 1 pour nos surveillants opérant dans la commune de Draguignan, au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (P.A.C.A).

Il est crucial de noter que la situation actuelle, non révisée depuis l'année 2001, souligne une urgence manifeste à reconsidérer les dispositions en vigueur. La cherté de la vie, accentuée par les difficultés d'accès aux services primordiaux ainsi que par une tension exceptionnelle sur le marché immobilier, amplifient le besoin d'une réévaluation et de l'introduction d'une mesure compensatoire telle que l'indemnité de résidence Zone 1.

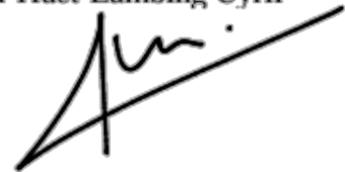
Se référant à l'article R761-1 du Code du Travail, qui stipule que les fonctionnaires situés dans des zones géographiques à contraintes spécifiques peuvent bénéficier d'une indemnité de résidence, Draguignan, avec ses particularités flagrantes n'ayant pas fait l'objet d'une revue depuis plus de deux décennies, mérite une mise à jour significative de son statut et, par conséquent, une attention accrue de votre part, en prenant en compte que les communes limitrophes jouissent déjà de la classification en Zone 1.

.. /..

Ainsi, nous vous demandons avec insistance d'examiner notre requête avec la plus grande attention, dans l'objectif d'octroyer aux surveillants pénitentiaires de Draguignan le bénéfice de l'indemnité de résidence Zone 1. La mise en place de cette mesure se présente non seulement comme une nécessité pour améliorer substantiellement les conditions de vie et de travail de nos membres, mais également comme un levier potentiel pour le développement économique et social local.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Mr Huet-Lambing Cyril

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Huet-Lambing', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.